

11^{ème} Réunion Régionale Africaine
Addis Abeba

Note d'information

Séance parallèle I : Lutter contre travail des enfants – promouvoir l'emploi des jeunes

Jeudi 26 avril

10h00 – 12h00

« ...la plus grande priorité devrait être donnée à la planification et à la satisfaction des besoins des enfants et des jeunes dans les politiques et les programmes nationaux de développement et à l'extension progressive des mesures interdépendantes nécessaires à la réalisation des meilleures conditions possibles de croissance physique et mentale des enfants et des jeunes personnes. »

Recommandation sur l'âge minimum (146)1973, Article 1

« Les politiques et programmes qui visent à empêcher la récurrence des cycles de désavantages de générations en générations sont d'importance critique dans la réalisation de l'inclusion sociale et du travail décent des jeunes. »

Résolution relative au travail des jeunes, OIT, 2005

Introduction

La population africaine demeure l'une des plus jeunes du monde. Vues sous l'angle du travail et de l'emploi, l'enfance et la jeunesse, en tant que premières étapes de la vie, déterminent dans l'ensemble « le succès » ou « l'échec » dans la vie active ultérieure. Une bonne éducation et des qualifications appropriées sont les composantes décisives d'un bon départ dans le marché du travail. A son tour, un bon départ est essentiel pour l'obtention et la conservation d'un travail décent à l'âge adulte. Ainsi se créent les fondements de la future prospérité des économies et des sociétés.

Malgré un certain progrès, de nombreux pays africains continuent d'être confrontés à de multiples difficultés dans leurs efforts en vue de donner un bon départ dans la vie aux enfants et aux jeunes, pour leur permettre de mener des vies productives et satisfaisantes lorsqu'ils deviennent des adultes. En 2004, 38 millions d'enfants en âge scolaire n'étaient pas à l'école¹ et 49,3 millions d'enfants travaillaient. Bien que la proportion d'enfants travailleurs ait diminué entre 2000 et 2004, leur nombre a augmenté de plus d'un million du fait d'une forte augmentation de la population d'enfants, l'incidence du travail des enfants en Afrique sub-saharienne étant plus élevée que partout ailleurs dans le monde². Parallèlement, le nombre de jeunes gens âgés de 15 à 24 ans et sans emploi a augmenté

¹ *Strong Foundations*, EFA Global Monitoring Report, 2007, Paris, 2006, p.29

² OIT: The end of child labour: Within reach. (La fin du travail des enfants: à notre portée) Global Report under the Follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work., Genève, 2006, Tableau 1.2, page 8.

d'environ 30% entre 1995 et 2005 et le taux de chômage des jeunes a atteint 19,5 % en 2005, un chômeur sur deux étant un jeune. Cependant, la plupart des jeunes Africains ne peuvent se permettre de rester sans emploi et s'efforcent de gagner péniblement leur vie, le plus souvent dans l'économie informelle. L'Afrique est la seule région où le nombre de jeunes travailleurs vivant sur un seuil de pauvreté de moins d'un dollar par jour a augmenté depuis 1995 (d'environ 7,7 millions)³.

Le travail des enfants, le chômage et le sous emploi des jeunes, par conséquent, demeurent des défis sérieux au travail décent dans cette région. D'une part, un certain nombre de politiques et autres mesures sont toujours nécessaires pour remédier aux causes fondamentales du travail des enfants et prévenir l'enrôlement des enfants dans les pires formes de travail des enfants, tout en permettant le retrait, la réhabilitation et l'intégration sociale des enfants déjà impliqués dans ce genre d'activités. D'autre part, les efforts devraient viser à la création d'une quantité suffisante d'opportunités de travail décent pour réduire le nombre d'enfants pauvres travailleurs et réduire parallèlement et de façon significative le chômage des jeunes.

Objectifs

Cette session doit mettre l'accent sur l'interaction et les liens entre les problèmes relatifs au travail des enfants et au chômage des jeunes en vue de :

- Mettre en exergue la manière dont le travail des enfants et le chômage des jeunes interagissent pour façonner le devenir de l'emploi des jeunes gens pendant leur jeunesse et plus tard, pendant leur âge adulte ;
- Identifier les politiques et les mesures permettant de résoudre conjointement ces problèmes compte tenu de leur complémentarité en vue de jeter les bases propices au travail décent le long de la vie active.
- Discuter sur les rôles respectifs des organisations gouvernementales, patronales et des syndicats des travailleurs, ainsi que des autres acteurs importants dans l'élaboration et la mise en œuvre des réponses à ces problèmes ; et
- Donner des directives au Bureau en ce qui concerne certains domaines clés pour permettre que dans l'avenir travaillent conjointement en Afrique le Programme international de l'élimination du Travail des Enfants (PIETE) et le Programme pour le travail des Jeunes (PTJ).

³ OIT: "The Decent Work Agenda in Africa: 2007 – 2015", Rapport du Directeur général, Onzième Réunion régionale africaine, Addis Abeba, Avril 2007, pp.38 – 39.

Questions et défis majeurs

L'intérêt que portent les décideurs de politiques et la communauté des chercheurs au travail des enfants et des jeunes a accru de manière significative au cours des récentes années, répondant ainsi à l'ampleur croissante de ces problèmes dans nombre de pays africains et exprimant l'engagement renouvelé de s'y attaquer. Cependant, peu d'effort a été consacré à l'examen de la relation qui les lie, en particulier, les conséquences sur l'emploi du recrutement des enfants travailleurs du fait qu'ils grandissent. L'amélioration de la connaissance de ces dimensions, en Afrique, est une question importante pour la prise des décisions et le plaidoyer. Une telle connaissance permettrait aux institutions gouvernementales et aux partenaires sociaux de définir des mesures informelles et des interventions opérationnelles, aussi bien qu'une allocation des ressources plus performante et optimale.

La coexistence du travail des enfants, du chômage et du sous-emploi des jeunes dans de nombreux pays africains est symptomatique d'un enchevêtrement de problèmes, y compris l'insuffisance générale de travail décent et durable, la pauvreté chronique, la défaillance dans l'application de la loi, les normes et attitudes culturelles. Les jeunes sans emploi et sous employés d'aujourd'hui sont souvent les enfants travailleurs d'hier et les travailleurs pauvres de demain. C'est ainsi que les efforts en vue d'éliminer les problèmes de travail des enfants, du chômage et du sous-emploi des jeunes en Afrique ne peuvent être dissociés les uns des autres, ces problèmes ne peuvent non plus être séparés des efforts généralement entrepris en vue de promouvoir les opportunités de travail décent et durable. D'où la nécessité des stratégies pro emploi et pro pauvres, conditions incontournables du succès des interventions plus ciblées visant la fin du travail des enfants et facilitant l'entrée des jeunes dans le marché du travail. Dans ce contexte, il est nécessaire de faire de l'emploi une priorité lors de l'élaboration des politiques nationales, en en faisant l'objectif central des politiques économiques et sociales élargies de manière à promouvoir une croissance durable à travers une demande regroupée accrue. Il est également important d'investir dans les secteurs qui offrent la plus grande potentialité de création d'emplois, en particulier, d'emplois pour jeunes, tout en réduisant les niveaux de pauvreté (ex : agriculture, secteur forestier, économie rurale non liée aux exploitations agricoles, tourisme, construction).

La solution clé qui aboutit à la fois à l'élimination du travail de l'enfant et à la promotion du travail des jeunes est l'éducation et la formation. L'éducation est un droit fondamental de l'homme et constitue le fondement même de la possibilité de travailler pour les jeunes gens. L'éducation gratuite et obligatoire de bonne qualité jusqu'à l'âge minimal requis pour commencer à travailler est l'outil le plus performant de la suppression du travail de l'enfant. L'accès à l'éducation des niveaux supérieurs et à la formation le long de la vie active est d'importance capitale car il garantit que la main d'œuvre possède les qualifications que demande le marché du travail. Les mesures et autres interventions devraient, tout d'abord, faciliter l'accès à l'éducation pour tous tout en s'assurant parallèlement que la qualité et de la pertinence des systèmes nationaux d'éducation et de formation répondent aux exigences rapidement changeants des entreprises et des économies. Sont également nécessaires les mesures visant la (ré) intégration dans le

système éducatif d'enfants arrachés au travail, et la (ré) intégration d'adolescents dans le système d'enseignement professionnel pour leur permettre d'accéder à des emplois plus rémunérateurs. En complément de ces mesures, des programmes visant à mieux connecter l'école et le monde du travail, à l'instar des plans d'apprentissage et de formation sur le tas peuvent aider les jeunes gens à entrer dans le marché du travail. Dans de nombreux pays africains, il y a nécessité urgente de transformer les types d'apprentissage informelle en système d'apprentissage et de formation structuré et protecteur. D'autres mesures, telles l'orientation du choix de carrière, les conseils relatifs au travail et l'information sur le marché du travail, revêtent aussi une importance critique en ce qu'elles aident les jeunes dans le choix de leurs carrières et la recherche de travail.

La situation des adolescents impliqués dans un travail dangereux constitue un autre lien important – un chevauchement, en effet – entre le travail des enfants et les questions relatives au travail des jeunes. Ceux âgés de 15 à 17 ans tombent à la fois dans la catégorie des enfants et des jeunes. Aux termes de la Convention de l'OIT, ces adolescents peuvent avoir accès au marché du travail à condition qu'ils ne soient pas impliqués dans les pires formes de travail de l'enfant, parmi lesquelles les formes dangereuses de travail. Les effets préjudiciables pour la santé résultant du travail dangereux et la vulnérabilité aux risques, associés à la pauvreté et à la marginalisation (ex : VIH), ont tendance à nuire à la possibilité d'être employé, et donc aux chances de trouver et de conserver un travail décent aussi bien pour les jeunes que pour les adultes quelquefois. Les initiatives visant à la suppression des dangers dans l'environnement du travail ou à faciliter le retrait des adolescents des formes interdites de travail pour les placer dans des formations techniques d'où ils peuvent revenir au marché du travail et profiter d'un travail décent font d'une pierre deux coups car elles contribuent au recul du travail de l'enfant tout en augmentant les opportunités de travail des jeunes.

Plus généralement, l'objectif consistant à faire du travail décent une réalité le long de la vie active exige que les droits relatifs au travail soient promus et respectés, indifféremment de l'âge du travailleur. Les Normes internationales de Travail existantes s'appliquent également aux jeunes et constituent un organe juridique global qui assure la protection des jeunes gens dans le monde du travail, y compris leur droit d'adhérer à des associations de leur choix. En outre, des dispositions spécifiques régissant le temps et les conditions de travail des jeunes visent à prévenir leur exploitation et le travail des enfants. Le problème qui se pose souvent à l'échelle nationale réside dans la médiocrité de la mise en application, résultant souvent de la haute concentration des enfants et des jeunes dans les emplois de l'économie informelle qui est au-delà de la portée de la législation nationale du travail et/ou des institutions d'administration du travail. Un défi connexe : l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les gouvernements et les partenaires sociaux, y compris les autres acteurs principaux, pour optimiser l'impact des réponses conjointes à ces problèmes.

Questions pour susciter le débat

- Les voies et moyens de renforcer la preuve empirique de l'impact du travail des enfants sur les résultats du travail des jeunes ;

- Les voies et moyens de soutenir et de pérenniser les initiatives qu'entreprennent les pays africains pour lutter contre le travail des enfants et promouvoir le travail des jeunes, soit conjointement, soit à travers des interventions ciblées et complémentaires, en insistant sur la situation des fillettes et des jeunes femmes ;
- Les mesures visant l'application et le respect de la législation et de la réglementation nationales du travail eu égard au travail des enfants et au travail des jeunes afin de promouvoir le travail décent pendant le cycle de vie ;
- Les arrangements et les mécanismes pour s'assurer de l'implication des institutions gouvernementales et des partenaires sociaux compétents, ainsi que des autres acteurs (ex : société civile, secteur privé, organisations internationales, communauté des bailleurs de fonds) dans la recherche des réponses efficaces à ces problèmes ;
- Les principales priorités pour une action conjointe menée par le Programme international pour l'Élimination du Travail des Enfants (PIETE) et par le Programme pour le Travail de Jeunes (PTJ) en Afrique dans les années à venir.